

Questions & réponses

Nouvelle distribution de comprimés d'iodure de potassium novembre/décembre 2004

- **Méthode de distribution**

- **Pourquoi les comprimés d'iodure de potassium sont-ils distribués à titre préventif?**

L'ingestion de comprimés d'iodure de potassium constitue une mesure prophylactique en cas d'incident grave survenant dans une centrale nucléaire et entraînant un risque de radioactivité. Pris à temps, ils empêchent la concentration dans la glande thyroïde de l'iode radioactif pénétrant par les voies respiratoires. Les comprimés d'iodure de potassium sont distribués à titre préventif à proximité des centrales nucléaires (zones 1 et 2, soit dans un rayon de 20 km) afin de permettre une réaction rapide en cas d'urgence.

- **Qui reçoit les comprimés d'iodure de potassium?**

Toutes les personnes (des petits enfants aux personnes âgées) résidant dans un rayon de 20 km (zones 1 et 2) autour des centrales nucléaires suisses reçoivent un emballage contenant 2 x 6 comprimés d'iodure de potassium. Les comprimés sont distribués aux ménages directement par courrier postal.

En outre, les comprimés sont livrés en grands emballages à toutes les entreprises et institutions publiques (écoles, hôpitaux, autorités). Les grands emballages doivent être entreposés tels quels; ils ne peuvent être ouverts et leur contenu ne peut être distribué aux personnes présentes sur place qu'en cas d'urgence et sur ordre des autorités.

- **Comment puis-je savoir dans quelle zone je me trouve? Où puis-je me renseigner?**

Les zones 1 et 2 comprennent toutes les communes situées dans un rayon de 20 km autour d'une centrale nucléaire. Vous en trouverez la liste sur Internet à l'adresse www.kaliumiodid.ch. L'administration de votre commune vous renseignera également volontiers.

- **Qui assure la distribution des comprimés?**

La distribution est assurée par la Poste, qui livrera automatiquement un emballage de comprimés à toutes les personnes résidant dans les zones concernées.

- **Que contiennent exactement les emballages de comprimés?**

L'emballage renferme les comprimés (2 x 6), une notice d'information destinée aux patients et une feuille d'information comportant des recommandations quant au comportement à adopter et à la prise des comprimés en cas d'urgence. Les comprimés doivent toujours être entreposés avec leur feuille d'information.

- **Mes comprimés me sont-ils livrés par courrier postal ou dois-je passer les prendre?**

Tous les ménages privés reçoivent leurs emballages de comprimés directement chez eux, par courrier postal. Chacun des membres du ménage reçoit un emballage; une famille de quatre personnes reçoit ainsi quatre emballages de 2 x 6 comprimés d'iodure de potassium.

Les entreprises et les institutions publiques reçoivent de grands emballages comportant 10, 25, 50, 100 ou 200 emballages individuels d'iodure de potassium en fonction de l'effectif de leur personnel (ou, dans le cas des hôpitaux et autres institutions publiques, du nombre moyen de leurs patients ou de leurs visiteurs). Ces livraisons sont assurées par la Poste ou par courrier spécial selon le besoin.

- **Quand a lieu la distribution à titre préventif?**

La distribution à titre préventif aux ménages des zones 1 et 2 a lieu entre la fin novembre et la mi-décembre 2004. Les habitants et autorités concernés seront préalablement informés dans le détail du déroulement et de la date exacte de l'opération.

- **Mes anciens comprimés d'iodure de potassium (emballage bleu) sont périmés depuis la fin 2001. Pourquoi la nouvelle distribution n'intervient-elle qu'aujourd'hui?**

La Confédération et les cantons souhaitent optimiser la distribution, ce qui a rendu nécessaire l'organisation d'une procédure de consultation auprès de tous les offices fédéraux, cantonaux et communaux concernés. L'arrêté du Conseil fédéral permettant de modifier l'ordonnance n'a ainsi été émis qu'en mars 2003. Le projet a subi un retard supplémentaire à la suite d'une opposition déposée dans le cadre de l'appel d'offres du projet partiel «Distribution des comprimés».

Cependant, plus d'une centaine de contrôles ont révélé que les anciens comprimés, malgré leur arrivée à péremption, ont conservé toute leur efficacité. Ils offrent donc une protection suffisante jusqu'à la distribution des nouveaux comprimés.

- **Que dois-je faire des anciens comprimés (emballage bleu)?**

Tous les ménages privés habitant dans un rayon de 5 km autour d'une centrale nucléaire suisse (zone 1) et quelques rares autres résidant dans la zone 2 ont déjà reçu des comprimés d'iodure de potassium il y a une dizaine d'années. Ces anciens emballages (bleus) seront échangés dans le cadre de la nouvelle distribution. Si vous détenez encore de ces comprimés (emballage bleu), veuillez les remettre dès que possible – après réception des nouveaux comprimés – à votre guichet de poste le plus proche ou les glisser sans adresse ni affranchissement dans la boîte aux lettres de votre bureau de poste.

- **La distribution me coûte-t-elle quelque chose en tant que contribuable?**

Non. Aucun frais n'est à votre charge. L'action de distribution est entièrement financée par les exploitants des centrales nucléaires.

- **Entreposage**

- **J'ai reçu le nouvel emballage. Que dois-je en faire?**

Les comprimés sont destinés à protéger la population en cas d'incident grave survenant dans une centrale nucléaire. Aussi longtemps qu'un tel cas ne se présente pas, veuillez entreposer les comprimés et la feuille d'information qui leur est jointe dans un endroit sec, à température ambiante et hors de portée des enfants. En cas d'urgence, les autorités ordonneront explicitement la prise des comprimés aux populations concernées.

- **Comment dois-je entreposer les comprimés?**

Conservez l'emballage de comprimés hors de portée des enfants, dans un endroit sec et à température ambiante. Veuillez également à toujours conserver la feuille d'information jointe avec les comprimés.

- **Combien de temps les nouveaux comprimés peuvent-ils être conservés?**

La date de péremption est imprimée sur l'emballage des comprimés.

- **Lorsque les comprimés auront atteint leur date de péremption, devrai-je les éliminer immédiatement?**

Non. Veuillez conserver les comprimés jusqu'à ce que les autorités vous prient de les éliminer. De même que lors de l'opération de distribution et d'élimination de cette année, vous recevrez des informations précises sur la date et le déroulement du prochain échange de comprimés.

- **Les comprimés perdent-ils leur efficacité après la date de péremption?**

La date de péremption indiquée tient compte d'une durée de conservation minimale. En cas d'entreposage correct, les comprimés conservent donc leur efficacité au-delà de cette date. Les comprimés d'iodure de potassium sont soumis à des contrôles de qualité permanents par la Pharmacie de l'armée qui, en tant qu'institution indépendante, vérifie la durée d'efficacité des comprimés.

- **Je déménage. Dois-je restituer l'emballage que j'ai déjà reçu?**

Non. Vous pouvez conserver l'emballage même si vous quittez votre commune.

- **J'ai égaré mes comprimés. Comment puis-je me procurer un nouvel emballage et à quel prix?**

Vous pouvez acheter les comprimés au prix de 5 francs votre pharmacie la plus proche ou à la droguerie, dans les zones 1 et 2. Les administrations communales disposent également de certaines réserves destinées aux nouveaux arrivants et aux remplacements.

- **Pourquoi les comprimés d'iodure de potassium ne sont-ils pas remis gratuitement par les pharmacies et les drogueries?**

Le prix de vente couvre les prestations fournies par les pharmacies et les drogueries, soit la gestion des commandes, la livraison,

l'entreposage pendant dix ans ainsi que la remise des comprimés et le conseil à la clientèle.

- **Effet**

- **Comment agissent les comprimés? Sont-ils vraiment efficaces?**

La glande thyroïde a besoin d'iode pour fonctionner normalement. Cet élément est présent en grande quantité dans les comprimés d'iodure de potassium. L'ingestion de ces comprimés entraîne une concentration d'iode sain dans la glande thyroïde. Pendant un certain temps, celle-ci ne peut alors plus absorber d'iode et donc pas non plus d'iode radioactif pouvant être émis dans l'air ambiant lors d'un incident grave survenant dans une centrale nucléaire. On prévient ainsi le risque de cancer de la glande thyroïde pouvant être causé par la radiation issue d'une concentration prolongée d'iode radioactif dans la glande thyroïde. L'iode radioactif inhalé se répartit alors dans le corps entier d'où il est rapidement éliminé.

- **Les comprimés ont-ils de quelconques effets secondaires?**

Les effets secondaires sont rares et généralement bénins. Ils sont décrits dans la notice d'information destinée aux patients incluse dans l'emballage.

- **J'ai des problèmes avec ma glande thyroïde. Puis-je prendre les comprimés en cas d'urgence?**

Les personnes souffrant d'hypersensibilité à l'iode ou d'une maladie thyroïdienne sont très rares et connaissent en principe leur problème. Ces patients, lors de leur prochaine consultation, doivent demander à leur médecin comment se comporter en cas d'urgence.

- **Que se passe-t-il si je prends les comprimés par erreur, alors qu'aucune situation d'urgence ne règne? Dois-je me rendre tout de suite chez le médecin? Ma santé en est-elle compromise?**

Évitez autant que possible de prendre les comprimés d'iodure de potassium sans en avoir été prié par les autorités. Si vous avez tout de même ingéré les comprimés, cela n'aura en principe qu'une influence minimale à nulle sur votre santé. Il n'est donc pas nécessaire de consulter un médecin, à moins que vous ne souffriez d'une maladie thyroïdienne telle qu'un goitre ou une hyperthyroïdie.

- **Mon enfant a avalé un comprimé. Que dois-je faire?**

Donnez-lui beaucoup de liquide. Une consultation médicale n'est en principe pas nécessaire. Si votre enfant a avalé plusieurs comprimés ou manifeste des signes évidents d'effets secondaires, prenez contact avec votre médecin traitant ou votre pédiatre.

- **Puis-je également prendre les comprimés de manière prophylactique? Puis-je ainsi me protéger mieux contre les radiations?**

Il est vivement déconseillé de prendre les comprimés sans l'ordre des autorités. Une ingestion prophylactique prolongée des comprimés peut compromettre le fonctionnement de la glande thyroïde et ainsi se révéler dangereuse.

- **J'ai plus de 45 ans et ai entendu dire qu'à mon âge, je ne dois absolument pas prendre de comprimés d'iodure de potassium. Que dois-je faire à présent?**

Plus une personne est jeune, plus sa glande thyroïde réagit fortement à l'iode radioactif et donc plus élevé est son risque de développer plus tard un cancer de la thyroïde. Cela signifie que les petits enfants et les enfants ont davantage besoin de protection contre une exposition aux radiations. Les experts estiment que leur risque de souffrir d'un cancer après une exposition sans protection est environ dix fois plus élevé que celui de jeunes adultes¹.

La même règle s'applique aux adultes. Plus une personne est âgée, moins sa glande thyroïde réagit à l'iode radioactif et donc plus faible est son risque de souffrir par la suite d'un cancer thyroïdien. Les études des experts indiquent que les personnes âgées de plus de 40 ans sont sujettes à un risque jusqu'à dix fois moins élevé que les personnes de 20 ans (sur la base des constats effectués à Tchernobyl, on peut même déduire que ce risque est jusqu'à 50 fois moins élevé). En revanche, le risque d'effets secondaires liés à la prise d'iodure de potassium, sous forme d'une hyperfonction temporaire de la glande thyroïde (hyperthyroïdie), augmente avec l'âge. Ce risque est plus faible dans les pays bien pourvus en iode (p. ex. sel de cuisine iodé), comme la Suisse, que dans les pays où l'iode manque. (Dans ces derniers pays, le risque est considéré comme notable et la prophylaxie par l'iode n'est plus prévue pour les personnes âgées de plus de 45 ans.)

L'OMS² recommande que des comprimés d'iodure de potassium soient mis à la disposition, de manière préventive, des habitants résidant aux alentours d'une centrale nucléaire. La prise de ces comprimés est recommandée également pour les plus de 45 ans par différents experts, lorsque la dose absorbée prévisible excède 1 gray³. C'est pourquoi il a été décidé en Suisse de stocker des comprimés d'iodure de potassium pour tous les habitants.

- **Je souhaite protéger mes animaux domestiques en cas d'urgence. Leur glande thyroïde est-elle en fait sensible à la radioactivité?**

Les animaux familiers et d'élevage courants tels que les chiens, les chats ou les vaches sont des mammifères et leur glande thyroïde fonctionne comme celle des humains. Elle produit des hormones similaires aux nôtres et assure des fonctions équivalentes.

- **Puis-je protéger mes animaux domestiques à l'aide des comprimés d'iodure de potassium distribués?**

Théoriquement, les comprimés d'iodure de potassium distribués conviennent également pour les animaux familiers et d'élevage. Mais, le dosage pour les animaux étant très inférieur (entre 10 et 1000 fois selon la race), il faut déconseiller vivement l'utilisation des

¹ Le niveau d'intervention est exprimé en dose de radiation absorbée dont l'unité est le gray. Selon les recommandations de l'OMS, la valeur critique de radiation est de 10 mGy (milligrays) pour les petits enfants, de 100 mGy pour les jeunes adultes et de 1000 mGy ou 1 Gy, pour les adultes plus âgés. Un gray correspond à 100 rads (radiation absorbed dose).

² World Health Organization Geneva / Organisation mondiale de la santé à Genève

³ Références OMS: «Guidelines for Iodine Prophylaxis following Nuclear Accidents (Update 1999)». WHO Regional Office for Europe: «Workshop on Stable Iodine Prophylaxis after Nuclear Accidents», Helsinki, Finlande, 17–19 septembre 2000.

comprimés d'iodure de potassium de 65 mg pour les animaux. Ils ne seraient bien supportés que par les vaches et constitueraient une surdose massive pour tous les autres animaux. Si la question vous préoccupe vraiment, abordez-la avec votre vétérinaire lors de votre prochaine visite. Emportez la présente avec vous.

- **Quel dosage d'iode normal est recommandé pour les différents animaux familiers et d'élevage?**

Les dosages pour les animaux familiers et d'élevage sont en principe sensiblement plus bas que ceux nécessaires pour les humains. Les valeurs suivantes peuvent servir d'indication lors du dosage:

- Chiens: 0,033 mg/kg (milligramme par kg de poids corporel)
- Chats (adultes): 0,1 µg/kg (microgramme par kg de poids corporel)
- Chatons: 0,3 µg/kg (microgramme par kg de poids corporel)
- Volaille: 0,35 mg/kg (milligramme par kg de poids corporel)
- Bovins: La législation européenne autorise jusqu'à 165 mg/vache/jour pour une production laitière de 15 kg/jour. Elle recommande en outre une dose de 50 ppm (part par million) dans le fourrage. Une autre source recommande 24 mg/jour pendant la gestation et 48 mg/jour au début de la lactation.

Valeurs-limites:

- Veaux: des doses de 80 à 100 ppm sont parfaitement supportées; au-delà, on observe une réduction de la prise de poids
- Vaches laitières: des doses de 400 mg/jour ont été administrées sans effets indésirables (EI)
- Moutons: jusqu'à 150 mg/jour sans EI (des doses plus élevées réduisent la prise de poids)
- Porcs: des doses de 400 ppm ont produit des hypertrophies thyroïdiennes et des baisses de la teneur en fer du foie (d'autres études font état de doses allant jusqu'à 2500 ppm sans EI)
- Chevaux: on a observé une incidence de 3% du goitre chez les poulains de juments ayant reçu 48 à 55 mg d'iode (10% avec 56 à 69 mg, et 50% avec 288 à 432 mg)
- Chiens: des chiens de 15 kg ont absorbé jusqu'à 59 mg/kg sans problème (quelques vomissements ont été constatés)

Prise en cas d'urgence

- **Qu'est-ce en fait qu'un cas d'urgence?**

Par cas d'urgence, on entend un incident grave survenant dans une centrale nucléaire et entraînant l'émission de substances radioactives dont, entre autres, de l'iode radioactif. Le dispositif de protection en cas d'urgence consiste prioritairement à protéger la population des maladies dues aux radiations. La Suisse s'est dotée dans ce but de directives très sévères prescrivant quelles mesures de protection doivent être prises et à quel moment. Une étroite collaboration règne entre les autorités et les exploitants des centrales nucléaires afin de garantir une réaction rapide et efficace en cas d'urgence.

- **Comment suis-je informé d'un cas d'urgence?**

En cas d'urgence, les autorités alertent la population concernée en déclenchant les sirènes d'alarme. La population a alors pour instruction d'écouter la radio. Les autorités informent ensuite la population par la radio et donnent des instructions quant au comportement à adopter. La prise de comprimés d'iodure de potassium n'est pas immédiatement nécessaire. Ce n'est que lorsque le danger menace, dans certaines régions, que les autorités ordonnent la prise des comprimés.

Vous trouverez d'autres indications concernant les cas d'alerte sur les dernières pages des annuaires téléphoniques locaux, sous «Alarme transmise à la population, que faire en cas de danger».

- **Que se passe-t-il en cas d'urgence?**

Les autorités ordonnent par la radio la prise de mesures permettant de protéger aussi bien que possible la population contre un éventuel risque d'irradiation. La principale directive consiste à ne pas rester en plein air, à se rendre dans un bâtiment, à fermer les portes et les fenêtres et à stopper tous les systèmes d'aération. Il s'agit ainsi d'empêcher l'air contaminé par les radiations de pénétrer dans l'immeuble. Dans une telle situation, les instructions des autorités doivent absolument être suivies. L'une des mesures ordonnées peut alors consister en la mise à disposition de comprimés d'iodure de potassium et, dans les régions menacées, en leur ingestion.

- **Dois-je prendre les comprimés aussitôt en cas d'urgence?**

La prise des comprimés ne doit intervenir que sur ordre des autorités. En cas de danger concret par la présence d'iode radioactif, les autorités ordonnent par la radio la distribution et la prise des comprimés d'iodure de potassium. Les autorités précisent également dans quelles régions les comprimés doivent être pris. Prenez les comprimés avec beaucoup de liquide et si possible pas à jeun. L'ingestion peut également être facilitée par la dilution dans une boisson quelconque (à consommer immédiatement car les solutions ne se conservent pas). Les autorités indiquent également la durée de la prise par la radio.

Vous trouverez des indications concernant les cas d'alerte sur les dernières pages des annuaires téléphoniques locaux, sous «Alarme transmise à la population, que faire en cas de danger».

- **Dans quelles régions les comprimés doivent-ils être pris?**

Lors d'une émission de radioactivité, les autorités déterminent à l'aide de diverses mesures (puissance de la radiation, vitesse et direction du vent, etc.) quelles régions sont mises en danger. Elles ordonnent alors des mesures appropriées permettant de protéger la population. L'une d'entre elles peut être la prise de comprimés d'iodure de potassium.

- **Combien de comprimés dois-je prendre?**

Les comprimés «iodure de potassium 65 mg Pharmacie de l'armée» doivent être absorbés avec beaucoup de liquide et si possible pas à jeun. L'ingestion peut également être facilitée par la dilution dans une boisson quelconque (à consommer immédiatement car les solutions ne se conservent pas).

- Adultes: 2 comprimés par jour à prendre en une fois.
- Nouveau-nés (également les nourrissons allaités par des mères traitées) jusqu'à 1 mois: $\frac{1}{4}$ de comprimé une seule fois le premier jour.
- Enfant de 1 mois à 3 ans: $\frac{1}{2}$ comprimé par jour.
- Enfants de 3 à 12 ans: 1 comprimé par jour.
- Enfants de plus de 12 ans (comme les adultes): 2 comprimés par jour à prendre en une fois.
- Femmes enceintes et qui allaitent: 2 comprimés par jour à prendre en une fois, pendant deux jours au maximum.

La durée de la prise est précisée par les autorités. Même lorsque les enfants et les adultes doivent prendre ces comprimés durant plusieurs jours consécutifs, les femmes enceintes et qui allaitent de même que les nouveau-nés jusqu'à 1 mois doivent respecter les restrictions susmentionnées. Les nouveau-nés ne doivent recevoir qu'un quart de comprimé, les femmes enceintes et qui allaitent ne doivent pas prendre plus de 2 comprimés par jour pendant deux jours.

- **Suffit-il de prendre les comprimés une seule fois ou dois-je les prendre plusieurs fois?**

En cas d'urgence, les autorités précisent durant combien de temps les comprimés doivent être pris. Vous obtiendrez des indications plus précises sur la prise des comprimés en consultant la notice d'emballage. Les restrictions indiquées sur la notice d'emballage concernant les femmes enceintes et qui allaitent et les nouveau-nés jusqu'à 1 mois restent valables même lorsque les autorités ordonnent la prise des comprimés plusieurs jours durant pour les enfants et les adultes.

- **Est-il judicieux de prendre une dose supérieure à celle indiquée?**

Non.

- **Pourquoi l'emballage contient-il plus de comprimés que nécessaire?**

Chaque emballage de comprimés d'iodure de potassium contient à peu près le double de la quantité nécessaire par personne en cas d'urgence. Vous avez ainsi la possibilité de donner des comprimés à un parent, un proche, un voisin ou autre si celui-ci n'a pas ses comprimés sous la main. Il s'agit également ainsi d'assurer l'approvisionnement des personnes arrivées récemment dans la région concernée.

- **En cas d'urgence, dois-je plutôt quitter mon logement ou rester chez moi?**

En cas d'urgence, les autorités précisent quelles mesures de protection doivent être prises. Dans tous les cas, il faut rester à l'écoute de la radio et suivre les instructions des autorités. En principe, la population est priée de se rendre dans des immeubles solides et d'en fermer les portes et les fenêtres. Il est également communiqué quand et pour combien de temps il est possible, le cas échéant, de sortir des bâtiments, respectivement pendant quelles périodes toute sortie à l'air libre doit être exclue.

Les dernières pages des annuaires téléphoniques régionaux, sous «Alarme transmise à la population, que faire en cas de danger», contiennent d'autres instructions importantes quant au comportement à adopter en cas d'urgence.

- **Que se passe-t-il si, en cas d'urgence, je me trouve non pas chez moi mais à mon travail? Devrais-je toujours garder les comprimés sur moi par mesure de précaution?**

Non, ce n'est pas nécessaire. Si votre lieu de travail se trouve en zone 1 ou 2, des comprimés y sont entreposés. Dans la zone 3, les comprimés sont distribués sur ordre des autorités en cas d'urgence.

- **Que dois-je faire en cas d'urgence? Existe-t-il un plan de catastrophe? Où puis-je m'informer?**

Ecoutez la radio et suivez les instructions des autorités.

La Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) est chargée, en étroite collaboration avec les cantons et les services fédéraux, de préparer les mesures destinées à protéger la population en cas d'augmentation de la radioactivité. Ainsi, une conception de protection en cas d'urgence a été élaborée pour réagir à un accident dans une centrale nucléaire suisse. Celle-ci règle les responsabilités et les tâches de la Confédération et des cantons en situation normale et spéciale. Elle prévoit également les modalités d'alerte de la population et les mesures de protection à prendre lors d'un tel événement.

Vous trouverez d'autres informations sur www.komabc.ch.

- **Qui est responsable de la distribution des comprimés d'iodure de potassium?**

Le mandat de distribution a été attribué par la Confédération par le biais d'une modification de l'ordonnance sur les comprimés d'iodure de potassium.

Au sein de l'administration fédérale, la direction du projet est assumée par Swissmedic. Le directeur du projet est Paul J. Dietschy.

La direction globale du projet a été prise en charge par la société ATAG SA à Berne. Le directeur du projet sur place est Max Zulliger, son adjoint est Tony Henzen.

Le projet global se compose de quatre projets partiels impliquant les partenaires suivants:

- Responsabilité de la production et de l'homologation: Pharmacie de l'armée
- Responsabilité de l'emballage prêt à l'envoi par courrier postal: société Ivers-Lee à Berthoud
- Responsabilité de la distribution: La Poste Suisse
- Responsabilité de la communication: société Knobel AG à Zoug
- Responsabilité de l'élimination des comprimés: Valorec Services AG à Bâle